

## Prévention des risques

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,  
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES  
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

*Direction générale des infrastructures,  
des transports et de la mer*

### **Arrêté du 30 juin 2009 modifiant l'arrêté du 19 avril 2007 portant désignation des membres de la Commission nationale de sécurité de la navigation de plaisance**

NOR : DEVT0914528A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu le décret n° 84-810 du 30 août 1984 modifié relatif à la sauvegarde de la vie humaine en mer, à l'habitabilité à bord des navires et à la prévention de la pollution et notamment son article 18 ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2007 modifié portant désignation des membres de la Commission nationale de sécurité de la navigation de plaisance,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'arrêté du 19 avril 2007 susvisé est complété comme suit :

Représentant du brevet permettant le commandement de navires de plaisance à utilisation collective :

M. Loret (Régis) suppléant.

#### Article 2

Le directeur des affaires maritimes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 30 juin 2009.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :

*Le directeur des affaires maritimes,*

D. CAZÉ